

# SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Décembre 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Décembre 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 983 233 DT et un résultat de la période de 31 539 DT.

## ***I. – Rapport sur les états financier intermédiaires :***

### ***Introduction :***

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV SECURITY, comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de douze mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

### ***Etendue de l'examen limité :***

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion :***

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY arrêtés au 31 Décembre 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphe d'observation :**

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société «SICAV SECURITY» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.  
Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

**II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2022, 30,44 % de l'actif de la société SICAV Security, soit 10,44 % au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 683 927 DT au 31 Décembre 2022, et représente une quote-part de 69,56 % de l'actif de la société SICAV Security, soit 10,44 % au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Janvier 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**Emna Rachikou**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31-12-2022**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>Note</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>AC1</u></b>	<b><u>Portefeuille Titres</u></b>	<b>683 926</b>	<b>706 719</b>
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	4.1 167 029	180 548
b	Obligations et valeurs assimilées	4.2 516 897	526 171
c	Autres valeurs	-	-
<b><u>AC2</u></b>	<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>	<b>299 307</b>	<b>317 064</b>
a	Placements monétaires	4.4 222 004	221 763
b	Disponibilités	77 303	95 301
<b><u>AC3</u></b>	<b><u>Créances d'exploitation</u></b>	-	-
<b><u>AC4</u></b>	<b><u>Autres actifs</u></b>	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>983 233</b>	<b>1 023 783</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b><u>PA1</u></b>	<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	4.6 1 006	1 034
<b><u>PA2</u></b>	<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	4.7 267	274
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 273</b>	<b>1 308</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b><u>CP1</u></b>	<b><u>Capital</u></b>	4.8 939 536	982 349
<b><u>CP2</u></b>	<b><u>Sommes capitalisables</u></b>	42 424	40 126
a	Sommes capitalisables des exercices antérieurs	32	11
b	Sommes capitalisables de l'exercice en cours	42 392	40 115
<b>ACTIF NET</b>		<b>981 960</b>	<b>1 022 475</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>983 233</b>	<b>1 023 783</b>



**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
POUR LA PERIODE DU 01-01-2022  
AU 31-12-2022  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>AN1</b> <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<b>3 138</b>	<b>31 539</b>	<b>7 502</b>	<b>25 364</b>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	9 971	44 088	10 161	40 292
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	-9 290	-18 130	-2 659	414
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	2 520	5 684	0	-14 853
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	-63	-103	0	-489
<b>AN2</b> <u>Distributions de dividendes</u>	<b>0</b>	<b>-39 724</b>	<b>0</b>	<b>-39 841</b>
<b>AN3</b> <u>Transactions sur le capital</u>	<b>-30 995</b>	<b>-32 330</b>	<b>0</b>	<b>-134 203</b>
a- <u>Souscriptions</u>	<b>332 052</b>	<b>718 709</b>	<b>92 548</b>	<b>367 641</b>
- <u>Capital</u>	322 165	695 234	90 436	358 636
- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	-2 245	-4 381	-1 448	-3 670
- <u>Régularisation des sommes distribuables</u>	12 132	27 857	3 560	12 675
- <u>Droits d'entrée</u>	0	0	0	0
- -				
b- <u>Rachats</u>	<b>-363 047</b>	<b>-751 039</b>	<b>-92 548</b>	<b>-501 844</b>
- <u>Capital</u>	-352 774	-726 888	-90 436	-486 905
- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	3 556	5 772	1 448	4 536
- <u>Régularisation des sommes distribuables</u>	-13 829	-29 923	-3 560	-19 475
- <u>Droits de sorties</u>	0	0	0	0
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>-27 857</b>	<b>-40 515</b>	<b>7 502</b>	<b>-148 680</b>
<b>AN4</b> <u>Actif net</u>				
a- <u>Début d'exercice</u>	<b>1 009 818</b>	<b>1 022 475</b>	<b>1 014 972</b>	<b>1 171 155</b>
b- <u>Fin d'exercice</u>	<b>981 960</b>	<b>981 960</b>	<b>1 022 475</b>	<b>1 022 475</b>
<b>AN5</b> <u>Nombre de Parts</u>				
a- <u>Début d'exercice</u>	<b>56 329</b>	<b>56 389</b>	<b>56 389</b>	<b>63 648</b>
b- <u>Fin d'exercice</u>	<b>54 572</b>	<b>54 572</b>	<b>56 389</b>	<b>56 389</b>
- <u>Valeur liquidative</u>	<b>17,994</b>	<b>17,994</b>	<b>18,133</b>	<b>18,133</b>
<b>AN6</b> <u>Taux de rendement annualisé</u>	<b>1,48%</b>	<b>3,15%</b>	<b>2,94%</b>	<b>2,52%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 Décembre 2022 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 167 029 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
	<b>Actions</b>	<b>12 020</b>	<b>48 400</b>	<b>120 926</b>	<b>12,31%</b>
TN0007400013	CARTHAGE CCEMENT	3 100	5 115	5 828	0,59 %
TN0003200755	ICF	70	5 019	6 295	0,64 %
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	600	4 900	4 158	0,42 %
TN0001100254	SFBT	5 000	8 186	67 320	6,86 %
TN0007630015	SOTIPAPIER	1 000	4 800	6 390	0,65 %
TN0007440019	TELNET HOLDING	1 400	10 820	10 703	1,09 %
TN0003900107	UIB	850	9 560	20 232	2,06 %
	<b>Titres OPCVM</b>	<b>427</b>	<b>45 136</b>	<b>46 103</b>	<b>4,69 %</b>
TN0001700319	CAP OBLIG SICAV	427	45 136	46 103	4,69%
	<b>Total</b>	<b>12 447</b>	<b>93 536</b>	<b>167 029</b>	<b>17,00 %</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours du quatrième trimestre 2022 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/10/2022	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2022
<b>Actions</b>	<b>15 090</b>	<b>5 720</b>	<b>12 510</b>	<b>9 990</b>	<b>2 520</b>	<b>10 820</b>
Délice Holding	9 990		12 510	9 990	2 520	0
TELNET HOLDING	5 100	5 720	0	0	0	10 820
<b>Titres OPCVM</b>	<b>45 136</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45 136</b>
CAP OBLIG SICAV	45 136	0	0	0	0	45 136
<b>Total</b>	<b>60 226</b>	<b>5 720</b>	<b>12 510</b>	<b>9 990</b>	<b>2 520</b>	<b>55 956</b>



## 4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 516 897 DT et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
<b>Emprunts d'Etat</b>			<b>325 000</b>	<b>333 762</b>	<b>33,99 %</b>
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	25 000	25 678	2,61 %
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 22 T2 9.35%	500	50 000	52 049	5,30 %
TNRGVSC8DE36	EMP NAT22 T3 9.35%	500	50 000	51 097	5,20 %
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL TR2021	2 000	200 000	204 938	20,87 %
<b>Emprunts de Sociétés</b>			<b>175 100</b>	<b>183 135</b>	<b>18,65 %</b>
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1	750	45 000	47 094	4,80 %
TN0006610539	Attij Leasing 2019/1	700	28 000	29 384	2,99 %
TN0004201448	CIL 2017/2	250	5 000	5 254	0,54 %
TN0007310469	HL SUB 2018/1	200	4 000	4 168	0,42 %
TN0007310428	HL 2017-3	550	11 000	11 656	1,19 %
TN0007310485	HL 2018-2	200	8 000	8 606	0,88 %
TN0007310535	HL 2020-02	500	30 000	30 340	3,09 %
TN0002102069	TL SUB 2018	665	26 600	28 757	2,93 %
TN0003900248	UIB 2009/1	500	17 500	17 876	1,82 %
<b>Total</b>			<b>500 100</b>	<b>516 897</b>	<b>52,64 %</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du quatrième trimestre 2022 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/10/2022	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursées	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2022
<b>Emprunts de Sociétés</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>
HL 2020-2	40 000	0	10 000	10 000	0	30 000
<b>Total</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>

## 4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9 407 DT pour la période allant du 01 Octobre 2022 au 31 Décembre 2022 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01-10-2022 au 31-12-2022	01-01-2022 au 31-12-2022	01-10-2021 au 31-12-2021	01-01-2021 au 31-12-2021
Revenus des actions (Dividendes)	0	7 237	0	7 561
Revenus des Emprunts d'Etat	5 755	18 802	4 028	7 131
Revenus des Emprunts de Sociétés	3 653	16 510	5 522	24 174
<b>Total</b>	<b>9 407</b>	<b>42 548</b>	<b>9 550</b>	<b>38 866</b>

#### 4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 222 004 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
PLT200223 8,23% ATB	110	110 000	110 814	11,28 %
PLT310123 8,23% ATB	110	110 000	111 190	11,32 %
<b>Total</b>	<b>220</b>	<b>220 000</b>	<b>222 004</b>	<b>22,61 %</b>

#### 4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4 006 DT pour la période allant du 01 octobre 2022 au 31 Décembre 2022 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du quatrième trimestre 2022 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01-10-2022 au 31-12-2022	01-01-2022 au 31-12-2022	01-10-2021 au 31-12-2021	01-01-2021 au 31-12-2021
Revenus des placements à terme	4 006	15 070	4 015	15 040
<b>Total</b>	<b>4 006</b>	<b>15 070</b>	<b>4 015</b>	<b>15 040</b>

#### 4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITALFINANCES. Elle s'élève à 1 006 DT au 31 Décembre 2022 contre 1 034 DT au 31 Décembre 2021.

#### 4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
TCL à payer	11	11
Retenue à la Source	171	171
Redevance CMF	84	92
<b>Total</b>	<b>267</b>	<b>274</b>

#### 4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 Octobre 2022 au 31 Décembre 2022 s'élève à – 27 857 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	-36 132
Variation de la part Revenu	8 274
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>-27 857</b>

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2022 se détaillent ainsi :

Désignation	Capital au 30/09/2022	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2022
Montant	981 304	322 165	-352 774	950 695 (*)
Nombre de titres	56 329	18 493	20 250	54 572
Nombre d'actionnaires	62	4	15	51

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2022. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2022 au 31/12/2022).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2022
Capital sur la base part de capital de début de période	950 695
Variation des +/- values potentielles sur titres	-18 131
+/- values réalisées sur cession de titres	5 684
Frais de négociation de titres	-103
Régul des sommes non distribuables de la période	1 391
<b>Capital au 31.12.2022</b>	<b>939 536</b>

#### 4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2022 au 31-12-2022	Période du 01-01-2022 au 31-12-2022	Période du 01-10-2021 au 31-12-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Rémunération du gestionnaire	3 139	12 098	3 057	12 197
<b>Total</b>	<b>3 139</b>	<b>12 098</b>	<b>3 057</b>	<b>12 197</b>

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2022 s'élève à 3 193 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

#### 4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01-10-2022 au 31-12-2022</b>	<b>Période du 01-01-2022 au 31-12-2022</b>	<b>Période du 01-10-2021 au 31-12-2021</b>	<b>Période du 01-01-2021 au 31-12-2021</b>
Redevance CMF	264	1 017	257	1 025
TCL	38	155	30	132
Autres impôts et taxes	0	260	60	260
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>1 432</b>	<b>347</b>	<b>1 417</b>